



# District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4<sup>ème</sup> R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex  
tél. : 03.58.43.00.60 e-mail : [plantelme@yonne.fff.fr](mailto:plantelme@yonne.fff.fr)

## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

PV 65 CDA 6

### Réunion restreinte en visioconférence du 16 septembre 2020 à 19h00

Présents : MME FRONT - MM. CHANUDET - MALDOU - PINGUET - RIVIÈRE - VIÉ

Excusés : MM. GUIDOU et MOREL

Philippe Chanudet préside la séance.  
Guillaume Vié est désigné secrétaire de séance.

En préambule, la commission adresse ses chaleureux et sincères remerciements à Stéphane Morel pour les nombreux services rendus au Football icaunais.

#### **1-Approbation du compte-rendu de la réunion restreinte du 08/09/2020**

Le compte-rendu de la réunion restreinte du 08/09/2020 est approuvé à l'unanimité.

#### **2-Bilan du stage de rentrée des arbitres**

Tout d'abord le Président Philippe Chanudet tient à remercier l'ensemble des membres de la CDA pour leur investissement, afin que le stage ait pu se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

La CDA se joint à lui afin de remercier Christophe Caillet président du District, ainsi que Laurent Klimczak président de la CRA BFC, Bruno Billotte CTD du District, ainsi que Thierry Grodet président de l'UNAF 89, pour leur présence et leurs interventions.

La commission est satisfaite de la matinée du stage où des points intéressants et constructifs ont pu être abordés, avec une audience assez réceptive.

Néanmoins elle ne se satisfait pas de quelque comportement, dont certains feront l'objet d'une demande d'explications écrite aux intéressés.

Par ailleurs, la commission ne se contente pas de certains résultats au test physique comme au test théorique. Les membres de la commission s'interrogent sur la nécessité de fixer des minimas, en particulier au sujet du test physique.

Enfin, la commission déplore qu'elle soit amputée de certain arbitre, devant être désigné sur des rencontres prévues au calendrier. Elle réfléchit sur une solution afin d'y remédier.

### **3-Situation de M. Hicham Bennour**

M. Hicham Bennour régulièrement désigné sur la rencontre opposant Neuvy Sautour à Aillant sur Tholon, le 30/08/20 au Stade Jean Lancray de St Florentin, ne s'est pas déplacé sans en voir préalablement et valablement averti l'organe compétent.

La CDA débat et statue sur ce sujet avant de notifier sa décision à l'intéressé.

### **4-Situation de M. David Tampon**

David Tampon régulièrement désigné sur la rencontre opposant Soucy à Héry, le 30/08/20 au Stade Marcel Pichon de Soucy, ne s'est pas déplacé sans en voir préalablement et valablement averti l'organe compétent.

La CDA débat et statue sur ce sujet avant de notifier sa décision à l'intéressé.

### **5-Situation de M. Bastien Laverdure**

M. Bastien Laverdure régulièrement désigné sur la rencontre opposant St Bris le vineux à Clamecy, le 30/08/20 au Stade Alphonse Zeimet de St Bris le vineux, ne s'est pas déplacé sans en voir préalablement et valablement averti l'organe compétent.

La CDA débat et statue sur ce sujet avant de notifier sa décision à l'intéressé.

### **6-Questions diverses**

Madame Basler Amandine et Monsieur Girard Gleizes Damien ont été admis à la Formation Initiale en Arbitrage ayant été organisée par l'ETRA BFC à Grandvillars les 28, 29 et 30 août dernier. La CDA souhaite la bienvenue à ces deux nouveaux arbitres stagiaires. Ceux-ci devront subir l'examen pratique, après avoir participé aux modules 7 et 8 de la FIA, avant que leur nomination puisse être éventuellement proposée au Comité de Direction.

### **7-Correspondances de la CDA**

Depuis le 09/09/20 :

<b>Type</b>	<b>Date</b>	<b>Expéditeur</b>	<b>Destinataires</b>	<b>Copies</b>	<b>Objet</b>	<b>Actions</b>
Entrant	08/09/2020	H.Bennour	CDA		Explications non déplacement 30/08/20	Traité le 16/09
Entrant	09/09/2020	Migennes	CDA		Certificat D.Schwerdroffer	Pris Note
Sortant	10/09/2020	G.Vié	P.Lantelme		PV CDA du 08/09/20	
Entrant	11/09/2020	B.Laverdure	CDA		Explications non déplacement 30/08/20	Traité le 16/09
Sortant	14/09/2020	P.Lantelme	Clubs		Rappel FIA 10,17 et 24 Octobre	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 06.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 39 du Statut de l'Arbitrage.*

Le Président  
Philippe Chanudet

Le Secrétaire  
Guillaume Vié